

# Concours ITRF

## Session 2020

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| <b>Épreuve d'admissibilité : épreuve écrite</b>               |                                 |
| <b>Concours</b> : Adjoint technique de Recherche et Formation | <b>Durée</b> : 2 heures         |
| <b>BAP</b> : J  | <b>Coefficient</b> : 1          |
| <b>Nature</b> : Externe                                       | <b>DATE</b> : le 6 juillet 2020 |
| <b>Emploi-type</b> : Adjoint en gestion administrative        |                                 |

**Centre organisateur** :  
Université de Nantes

### **Consignes** :

- Répondre directement sur le document.
- Vérifier, dès la remise du sujet, que celui-ci comporte bien X feuilles, y compris celle-ci.
- Seuls les stylos et la règle sont autorisés.
- Tout autre document, la calculatrice et le téléphone portable sont interdits.

### **Attention!**

Il vous est rappelé que :

- votre identité ne doit figurer que dans la partie du coin en-tête de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition.
- Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.

## SOMMAIRE ET BAREME GENERAL DE L'EPREUVE (100 points)

### • Première partie : 28 questions à réponses courtes

#### CULTURE GENERALE (11 points)

1- Quelle saga célèbre a été écrite par JK Rowling ?

.....

2- Qui a peint le plafond de la chapelle Sixtine ?

.....

3- Qui est l'actuel Premier Ministre britannique ?

.....

4- A quelle chaîne montagneuse appartient le Mont Everest ?

.....

5- Qui a écrit le recueil de poésies « Les fleurs du mal » ?

.....

6- Que commémore-t-on en France le 8 mai ?

.....

7- Qui était Auguste Rodin ?

.....

8- En quelle année ont eu lieu les attentats du World Trade Center à New York ?

.....

9- Qu'élevé un ostréiculteur ?

.....

10- Associez ces spécialités à leur ville d'origine

|            |          |
|------------|----------|
| Bêtises    | Grasse   |
| Parfum     | Meaux    |
| Cannelés   | Limoges  |
| Dentelle   | Calais   |
| Brie       | Le Mans  |
| Moutarde   | Cambrai  |
| Porcelaine | Bordeaux |
| Rillettes  | Dijon    |

**1-Indiquez à quelle catégorie, corps et grade appartient un Adjoint Technique de Recherche et Formation Principal de 2<sup>ème</sup> classe ?**

Catégorie : .....

Corps : .....

Grade : .....

**2-Que signifient les sigles suivants ?**

IUT : .....

CPE : .....

GBCP : .....

CROUS : .....

PRAG : .....

LMD : .....

**3-Quel est le premier diplôme universitaire ?**

.....

**4-Que sont devenus les E.S.P.E depuis 2013 ?**

.....

**5-Classer ces textes en fonction de la hiérarchie des normes, du plus important au moins important :  
Décret, arrêté, loi, circulaire**

.....

**6-Qu'est-ce que la PACES ?**

.....

**7-Citez 3 types de congés dont peut bénéficier un agent public**

.....

.....

.....

**8-Dans une université, quelles sont les attributions du Conseil d'Administration ? Citez en deux minimum**

.....

.....

**9-Qu'est-ce que la CVEC ? Qui la perçoit ?**

.....  
.....

**10-Quelle est la durée annuelle du travail effectif dans la fonction publique ?**

.....

**11-Citez un programme d'échange international à l'université**

.....

**12-Citez 2 droits et 2 devoirs d'un fonctionnaire**

Droits :.....

.....

Devoirs :.....

.....

**13-Qui est le Chancelier des Universités ?**

.....

**14-Associez les conseils aux compétences citées :**

Conseil d'Administration      Établir le classement des tableaux d'avancement des agents de l'université

Conseil Scientifique      Proposer la répartition des attributions des crédits de recherche

CHSCT      Adopter le règlement intérieur de l'université

CPE      Contribuer à l'amélioration des conditions de travail

**15-Quelles sont les principales missions du CROUS ?**

.....  
.....  
.....

16- A quelle fonction publique appartient un fonctionnaire travaillant en Préfecture ?

.....

17 – Qu'est-ce qu'une délégation de signature ?

.....

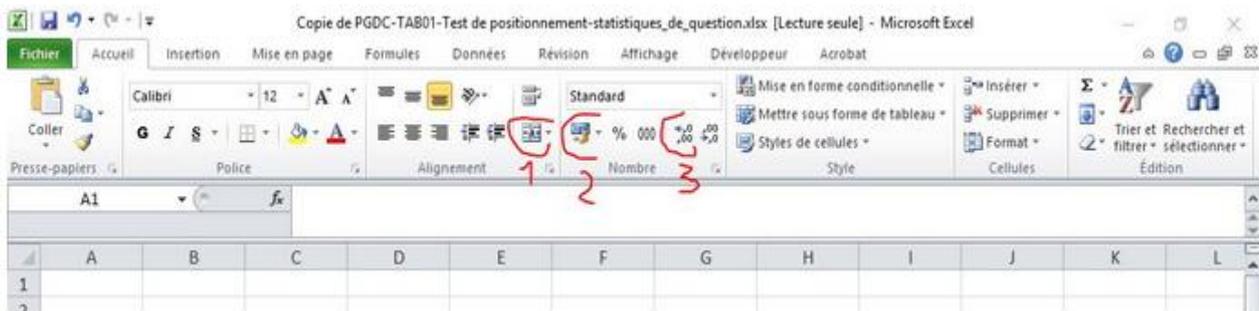
18 – Qui réalise les décaissements et les encaissements dans une université ?

.....

• **Deuxième partie :**

**INFORMATIQUE (10 points)**

1/ Sur quelle icône cliquez-vous pour ajuster le nombre de décimales ?



2/ Pour saisir une formule dans une cellule, par quel symbole mathématique, dois-je commencer ?

.....

3/ Par quelle(s) extension(s) se termine les fichiers Excel ?

.....

4/Quelle touche faut-il maintenir pour sélectionner plusieurs cellules dans un tableau excel ?

.....

5/ Que signifie l'opération « justifier » un texte dans word ?

.....

6/ Que signifie ce bouton  ?

.....

7 / Quel est le format de fichier idéal et le plus utilisé par les professionnels pour transmettre un document ?

.....

8/ Où trouve-t-on la calculatrice sur un ordinateur ?

.....

9/ Dans quelle partie de l'ordinateur, peut-on retrouver le contenu de sa clé USB ?

.....

10/ Citez un navigateur internet ?

.....

FRANÇAIS (10 points)

**Encerclez les 20 erreurs relatives à l'orthographe ou à la grammaire dans le texte ci-dessous**

Monsieur X  
adresse complète  
Téléphone portable / Email

Université de X

Nom de la Formation  
nom du responsable de la formation  
Adresse de la formation

X, le lundi 6 juillet 2020

**Objet : lettre de motivation pour mon inscription a l'université de X en Licence...**

Madame, Monsieur,

Actuellement en classe de Terminale ES, au lycée Léon de Vinci de Meudon, je souhaite m'orienter vers les formations et métier de l'histoire de l'art en intégrant votre établissement très reconnue dans ce domaine et qui propose une License en histoire de l'art médiéval.

Passionné par les arts en générale, la littérature... membre de l'association de peinture et de photographie de mon lycée, j'aime ses diverses disciplines auxquelles j'essaie de tisser des liens et vers lesquelles je souhaiterai m'orienter professionnellement.

Je prend aussi des petits cours du soir de musique, 2e année de violon et solfège, un domaine que je trouve très complémentaire, mais que j'apprécie aussi par sa nécessité de rigueur via le solfège par mes divers expériences, et rencontres j'aimerais m'engagé concrètement, après mon Bac ES, vers les métiers de l'art pour en devenir un proffessionnel.

J'ai connu votre établissement grâce à sa renommée auprès des professionnels que j'ai rencontrés lors de mes recherches d'orientation, et des journées portes ouvertes que vous avez organisé en février. Aussi durant ces portes ouvertes de votre université j'ai pu rencontrer des professeurs, anciens élèves... qui m'ont conseillé de m'inscrire auprès de votre établissement et spécialement cette licence, très connue pour la qualité de ses formations en particulier dans le domaine culturelle.

Très motivé, je suis déterminé à me former rapidement dans ce domaine, étant aussi très curieux de pouvoir connaître d'autres métiers et applications des arts.

J'espère vous avoir convaincu de ma motivation. Je reste à votre disposition pour un éventuel entretien au cours duquel, je pourrais vous présenter ma motivation.

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

VOTRE PRENOM NOM

**MATHEMATIQUES (6 points)**

Résoudre les problèmes de mathématiques ci-dessous :

**1/ La Maison des étudiants de l'Université organise une réception pour 200 personnes dans le cadre de la remise des diplômes. Sachant que le coût du buffet est de 15€ HT par personne et que le taux de TVA applicable est de 20%, calculez le coût TTC de cette prestation.**

.....  
.....  
.....  
.....

**2/ Je suis un nombre.**

Multiplié par 3 puis retranché de 4, je vaux mon double augmenté de 1.

- Qui suis-je ?

.....  
.....  
.....  
.....

**3/ Jules a fait des travaux d'isolation dans sa maison. Avant les travaux, il consommait 15 000 kWh par an en moyenne et, depuis les travaux, il consomme 10 000 kWh par an.**

- De quel pourcentage sa consommation a-t-elle diminué ?

.....  
.....  
.....  
.....

• **Troisième partie : Mises en situation**

QUESTION 1 (4 points)

Monsieur DURANT, Professeur des Universités (Université de Nantes), a participé à un colloque à Paris. Ce colloque a commencé le lundi 20 janvier 2020 à 15H00 et s'est terminé le jeudi 23 à 14H00. La participation à ce colloque, réglée par le laboratoire dont dépend l'enseignant-chercheur, comprenait notamment les 3 repas du midi. Les autres repas ont été payés par l'agent. Monsieur DURANT est parti de Nantes, sa résidence administrative, le lundi à 8H00 par le train. Il en est revenu le jeudi à 17H00.

Informations complémentaires :

- Somme dépensée dans les transports en commun à Paris : 40 € (à rembourser)
- Prix de la chambre d'hôtel (la nuit avec petit déjeuner) : 120 €

CALCULEZ LE MONTANT A REMBOURSER A L'AGENT DANS LE CADRE DE CE DEPLACEMENT PROFESSIONNEL CONFORMEMENT A LA LEGISLATION EN VIGUEUR. VOUS REPONDREZ DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS :

| Remboursements à effectuer pour | Détail des calculs | Montants en € |
|---------------------------------|--------------------|---------------|
| Repas                           |                    |               |
| Nuitées                         |                    |               |
| Autre : A préciser              |                    |               |
|                                 | <b>TOTAL</b>       |               |

VOUS EXPRIMEREZ CE MONTANT EN TOUTES

LETTRES : .....

**Remboursement de Frais Professionnels [décret n°2006-781 du 3 juillet 2006](#)**

**Taux des indemnités de mission au 01/01/2020**

|   | Taux de base | Grandes villes et communes de la métropole du Grand paris | Commune de Paris |
|---|--------------|---|------------------|
| <b>Indemnité de Repas</b>                                 | 17.50 €      | 17.50 €   | 17.50 €          |
| <b>Indemnité de Nuitée</b>                                | 70.00 €      | 90.00 €   | 110.00 €         |
| <b>Indemnité Journalière</b><br>(une nuitée + deux repas) | 105.00 €     | 125.00 €  | 145.00 €         |

## QUESTION 2 (10 points)

Un étudiant vous envoie le courriel suivant :

Etudiant en M1 ALMA cette année à la Faculté des Sciences et techniques et ayant validé mon année, je souhaite poursuivre mes études dans votre Université. Je ne souhaite pas procéder à mon inscription sur internet. Merci de me proposer un rendez-vous et de me préciser les documents nécessaires à mon inscription ainsi que son montant. Je serai sur Nantes jusqu'au 3 juillet 2020, puis du 25 au 31 août et définitivement à partir du 15 septembre 2020. Merci d'avance.

**Après avoir lu les modalités d'inscription, vous devrez répondre à l'étudiant par courriel en étant très précis.**

### **Réinscription en ligne, depuis votre intranet**

Pour la rentrée universitaire 2020, si vous étiez déjà inscrit.e à l'Université de Nantes pendant l'année universitaire 2019-20, vous pourrez vous réinscrire en ligne depuis votre intranet. Les ré-inscriptions seront interrompues une partie de l'été ; les dates d'interruption sont différentes selon chaque scolarité (consulter ci-dessous la liste des scolarités pour connaître les dates propres à chacune).

De quels éléments avez-vous besoin ?

Avant de commencer, vous devez vous munir de :

- votre numéro d'étudiant qui figure sur votre carte d'étudiant
- une carte bancaire. Le montant des droits d'inscription 2020 -2021 s'élève à 170 euros pour une licence, 243 euros pour un master, 380 euros pour un Doctorat et 601 euros pour un diplôme d'ingénieur.
- votre N° INE :
  - il figure sur votre carte d'étudiant
  - ou vous pouvez télécharger un certificat de scolarité en ligne dans vos web services > attestation en ligne, vous y trouverez également votre INE
- votre adresse mail prenom.nom@etu.univ-nantes.fr vous sera utile pour recevoir vos confirmations d'inscription et de paiement.

### Réinscription en ligne, mode d'emploi

Etape 1 : Régulariser votre situation concernant la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et Campus)  
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Etape 2 : Connectez-vous à votre intranet. Saisissez vos codes d'accès et validez *Votre login = E suivi de votre numéro d'étudiant*

Rendez-vous dans la rubrique "Webservices". Dans la colonne "Réinscriptions et autres procédures de scolarité", cliquez sur "Opérations administratives". Une nouvelle fenêtre s'ouvre. Vous pouvez commencer votre réinscription.

Etape 3 : Votre scolarité reste votre interlocuteur en cas de problème.

### **Réinscriptions au guichet**

Vous avez la possibilité de vous inscrire au guichet. Vous devrez alors prendre rendez-vous auprès de votre scolarité. Vous devez avoir impérativement régler la CVEC (voir lien ci-dessus) avant de vous déplacer et vous munir du justificatif de paiement obtenu lors de la transaction. Aucune inscription ne sera faite sans ce justificatif. Votre carte d'étudiant 2019/2020 vous sera aussi demandée. Le montant des droits d'inscription seront à régler sur place, uniquement par carte bancaire.

### Agenda des réinscriptions

- Ouverture des réinscriptions : 7 juillet 2020
- Interruption estivale des réinscriptions une partie de l'été ; les dates d'interruption sont différentes selon chaque scolarité (consulter les dates pour chaque scolarité).



QUESTION 3 (7 points)

JORF n°0066 du 17 mars 2020  
texte n° 2

**Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19**

NOR: PRMX2007858D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/16/PRMX2007858D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/16/2020-260/jo/texte>

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé et du ministre de l'intérieur,  
Vu le [code civil](#), notamment son article 1er ;  
Vu le [code de la santé publique](#), notamment son article L. 3131-1 ;  
Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'urgence,  
Décrète :

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, est interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements pour les motifs suivants, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes :

1° Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;

2° Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par arrêté du ministre chargé de la santé pris sur le fondement des [dispositions de l'article L. 3131-1 du code de la santé publique](#) ;

3° Déplacements pour motif de santé ;

4° Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;

5° Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Article 2 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le représentant de l'Etat dans le département est habilité à adopter des mesures plus restrictives en matière de déplacement des personnes lorsque les circonstances locales l'exigent.

Article 3 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le présent décret s'applique à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 4 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et entrera en vigueur à compter du 17 mars 2020 à 12 heures et, dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à une heure de la journée du 17 mars 2020 fixée par arrêté du représentant de l'Etat dans chacune de ces collectivités.

Fait le 16 mars 2020.  
Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre des solidarités et de la santé,

Olivier Véran

Le ministre de l'intérieur,

Christophe Castaner

**Au regard du texte ci-dessus, vous répondrez aux questions suivantes :**

De quel type de texte s'agit-il ?

.....  
.....

De quand date-t-il ?

.....  
.....

Qui est à l'initiative du texte ?

.....  
.....

A compter de quelle(s) date(s) rentre-t-il en vigueur ?

.....  
.....

De quoi est-il question au 4ème alinéa de l'article 1 ?

.....  
.....

A quel(s) texte (s) ce document se réfère-t-il ?

.....  
.....

Pouvez-vous expliquer l'article 2 ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**QUESTION 4 (9 POINTS)**

Que signifie pour vous être agent de l'état ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Selon vous, énoncez en quatre ou cinq lignes les qualités et compétences requises pour un agent ayant des missions d'accueil :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Que signifie pour vous travailler en équipe ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....